

OBJET : ALIGNEMENT E-INVOICING & PEPPOL

Cher client / Chère cliente,

Comme vous l'avez sans doute appris, une législation entrera en vigueur en Belgique **le 1er janvier 2026**, rendant obligatoire l'utilisation de **factures électroniques structurées via le réseau Peppol** pour les transactions B2B entre entreprises belges assujetties à la TVA.

État d'avancement Peppol – Foresco Belgique

Nous souhaitons vous informer que **Foresco Belgique** sera prête à envoyer des factures Peppol vers des numéros de TVA et BCE à partir du 1er janvier 2026, et nous aimerions également vous demander quelques informations importantes.

À ce jour, Foresco Belgique **n'est pas encore en mesure de se connecter au réseau Peppol via des numéros GLN**. Nous y travaillons activement et prévoyons que cette connexion sera opérationnelle **au cours du T1 2026, avec une mise en service aussi tôt que possible dans le trimestre**.

D'ici là, nous continuerons, avec nos clients, à rechercher une transition correcte et fluide vers l'e-invoicing obligatoire.

À partir du 1er janvier 2026, nous émettrons nos factures via un Peppol ID basé sur votre numéro de TVA et/ou BCE. Si cela convient à votre organisation, aucune information complémentaire ne doit être échangée.

Si cela ne répond pas à vos exigences, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre des informations complémentaires afin que nous puissions nous préparer au mieux et adapter nos processus. Nous vous prions de bien vouloir nous informer si vous utilisez un ou plusieurs des modes de facturation ci-dessous :

- **Numéros GLN** (dans Peppol ou d'autres structures d'e-invoicing)
- **Autofacturation (self-billing)**
- **Portails clients (p. ex. Ariba, Basware, Coupa, etc.)**

Nous vous remercions de nous envoyer ces informations dans les plus brefs délais par e-mail à l'adresse suivante : mr.debacker@foresco.eu

Si possible, nous souhaiterions également connaître :

- le nom de la plateforme ou du système utilisé ;
- si l'e-facturation est déjà obligatoire au sein de votre organisation ;
- une personne de contact pour une coordination ultérieure (optionnel).

Dès que Foresco Belgique pourra se connecter entièrement à Peppol via des numéros GLN, nous vous en informerons bien entendu en temps utile, avec des instructions pratiques complémentaires.

FORESCO BE nv

Eikelaarstraat 32
3600 Genk België
T +32 (0)34 50 11 77

info@foresco.eu
www.foresco.eu

BTW BE 0439 243 813
IBAN BE26 0014 4334 3529
BIC GEBABEBB

The general terms and conditions of sale apply to this delivery. Please see the website www.foresco.eu.



Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration. Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs habituels chez Foresco. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Cordialement,

Foresco BE nv

FORESCO BE nv

Eikelaarstraat 32
3600 Genk België
T +32 (0)34 50 11 77

info@foresco.eu
www.foresco.eu

BTW BE 0439 243 813
IBAN BE26 0014 4334 3529
BIC GEBABEBB

The general terms and conditions of sale apply to this delivery. Please see the website www.foresco.eu.

